

Lors de sa réunion du 16 février, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Martine LAEMLIN, a pris les décisions suivantes :

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 08 DECEMBRE 2016

Par 8 voix contre (Mmes CACHOU, COTTER CONVERCEY DUPONT-DUFEUTRELLE, MM. GEIST, TOUPIOL, LÖHSL et FREY) et 7 voix pour, le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2016 n'est pas approuvé.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 / BUDGET ANNEXE CCAS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme LAEMLIN, Maire, **par 7 voix pour, 8 voix contre,** (Mmes CACHOU, COTTER, CONVERCEY, DUPONT-DUFEUTRELLE, MM. GEIST, TOUPIOL, LÖHSL et FREY) **n'approuve pas le compte de gestion 2016 dressé par le percepteur.**

Mme COTTER déclare « contrairement à ce qui a paru dans la presse le 29 janvier 2017, ce n'est pas seulement à cause de la fusion que nous sommes entrés dans la voie de l'opposition. Nous n'avons pas changé notre regard sur votre action, la confiance n'est plus au rendez-vous. Cette année, comme l'an dernier, nous allons rejeter vos budgets. Ils seront mis en application par la chambre régionale des comptes et par M. le Préfet. Ainsi personne ne sera lésée, mais au final nous aurons encore manifesté notre perte de confiance en vous ».

Mme FLAUSSE ajoute : « si vous rejetez les budgets, cela prendra plus de temps et les travaux seront encore décalés, notamment pour les logements du centre-village ».

M. CLEMENT déclare « ce qui est dommage c'est d'en faire subir les conséquences aux habitants. J'assiste à des réunions sur les finances communales et on peut se douter que si les dépenses ne sont pas faites dans les communes qui en ont les moyens, un écrêtement pourra peut-être être mis en place.

J'ai également appris que certaines communes comme la nôtre contribueront peut-être au redressement des finances publiques ».

Mme le Maire précise : « la presse transcrit ce qu'elle veut. Je n'ai pas fait de déclaration. Vous êtes incapables de prendre vos responsabilités, vous bloquez pour bloquer. Pensez aux entreprises locales que nous faisons travailler, ayez-le à l'esprit ».

Mme LAEMLIN quitte la salle pour le vote du compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. CLEMENT, Adjoint et Président de la Commission des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Mme LAEMLIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

par 6 voix pour, 1 abstention, 8 voix contre, (Mmes CACHOU, COTTER, CONVERCEY, DUPONT-DUFEUTRELLE, MM. GEIST, TOUPIOL, LÖHSL et FREY)
n'approuve pas le compte administratif 2016 qui présente les résultats suivants :

Résultat de clôture 2015		Exercice 2016		Résultat de clôture 2016	
<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>
0	5 812.85 €	0	387.00 €	0	6 199.85 €
				TOTAL 6 199.85 €	

3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 / BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Martine LAEMLIN, Maire,
par 7 voix pour, 8 voix contre, (Mmes CACHOU, COTTER, CONVERCEY, DUPONT-DUFREUTRELLE, MM. GEIST, TOUPIOL, LÖHSL et FREY)
n'approuve pas le compte de gestion 2016 dressé par le comptable public, qui présente les mêmes résultats que le compte administratif 2016.

Mme LAEMLIN quitte la salle pour le vote du compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. CLEMENT, Adjoint et Président de la Commission des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Mme LAEMLIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
par 6 voix pour, 1 abstention, 8 voix contre, (Mmes CACHOU, COTTER, CONVERCEY, DUPONT-DUFREUTRELLE, MM. GEIST, TOUPIOL, LÖHSL et FREY)
n'approuve pas le compte administratif 2016 qui présente les résultats suivants :

Résultat de clôture 2015		Exercice 2016		Résultat de clôture 2016	
<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>
410 447,46 €	-104 268,80 €	84 603,02 €	-41 029,37 €	495 050,48 €	-145 298,17 €
				TOTAL 349 752,31 €	

4) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 / BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme LAEMLIN, Maire,
par 7 voix pour, 8 voix contre, (Mmes CACHOU, COTTER, CONVERCEY, DUPONT-DUFREUTRELLE, MM. GEIST, TOUPIOL, LÖHSL et FREY)
n'approuve pas le compte de gestion 2016 dressé par le comptable public, qui présente les mêmes résultats que le compte administratif 2016.

Mme LAEMLIN quitte la salle pour le vote du compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CLEMENT, adjoint et Président de la Commission des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Mme Martine LAEMLIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
par 6 voix pour, 1 abstention, 8 voix contre (Mmes CACHOU, COTTER, CONVERCEY, DUPONT-DUFREUTRELLE, MM. GEIST, TOUPIOL, LÖHSL et FREY)
n'approuve pas le compte administratif 2016 qui présente les résultats suivants :

	Résultats de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultats exercice 2016	Résultats de clôture 2016
INVESTISSEMENT	- 38 017,78 €	./.	- 645 403,54 €	- 683 421,32 €
FONCTIONNEMENT	5 505 246,62 €	110 717,00 €	1 582 623,71 €	6 977 153,33 €
TOTAUX	5 467 228,84 €	110 717,00 €	937 220,17 €	6 293 732,01 €

L'affectation des résultats portait sur un montant de 110 717,00 €
représentant le montant des crédits reportés de 72 699,00 €
et la part investissement 2016 de - 38 017,78 € arrondi à - 38 018,00 €

5) VIABILISATION DE TERRAINS RUE DE RUMERSHEIM

M. HUARD rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 9 juin 2016 le Conseil Municipal avait demandé que ce point soit abordé lors d'une prochaine réunion.
Plusieurs études ont été menées et une estimation des travaux a été transmise aux conseillers.

M. HUARD rappelle que ces terrains sont situés en zone constructible dans le plan local d'urbanisme. Il appartient par conséquent à la commune de viabiliser cette zone.
Il précise que les finances de la commune permettent de réaliser ces travaux de viabilisation.

L'estimation des travaux s'élève à 150 000 € TTC pour un prolongement d'environ 100 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la réalisation des travaux de viabilité dans le prolongement de la rue de Rumersheim

6) AMENAGEMENT DE L'ANCIEN CENTRE-VILLAGE - DECISION SUR 2 OPTIONS PROPOSEES

M. HUARD rappelle les discussions lors des réunions du Conseil Municipal du 22 septembre 2016 et du 8 décembre 2016.

Il y a lieu de se prononcer pour ou contre les 2 options proposées.

Les crédits nécessaires sont disponibles. Un montant de 908 096 € avait été inscrit au BP 2016, il suffira de le reporter et d'y rajouter ce coût supplémentaire de 209 000 € TTC.

112 000 € HT pour le remplacement du réseau d'eau potable et les raccordements sur les terrains privés + 62 000 € HT pour la reprise des structures de chaussées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE d'intégrer les 2 options expliquées lors de la réunion du 22 septembre 2016 au projet déjà validé.

7) RESTRUCTURATION MAISON AU 12 AVENUE P.E. LUCAS

Mme LAEMLIN explique que ce projet est directement lié à l'aménagement de l'ancien centre village et que lors de sa réunion du 15 octobre 2015, le Conseil Municipal avait confié la maîtrise d'œuvre à M. KRUMMENACKER, architecte à Kembs.

Des réunions ont été organisées avec la société d'histoire et la commission des bâtiments les 12 juillet 2016, 27 septembre 2016, 16 octobre 2016 et 16 novembre 2016.

Mme le Maire présente l'avant-projet définitif qui avait été transmis aux conseillers.

Les travaux de démolition, de gros œuvre, de couverture, de zinguerie, l'ossature bois, l'électricité, les enduits, la serrurerie et la scénographie sont estimés à 123 600 € TTC.

Elle insiste sur la nécessité de conserver ce bâtiment qui identifie le centre village, puisqu'il s'agit de l'ancienne Mairie, qui témoigne de l'histoire de la commune. En conservant l'enveloppe c'est-à-dire « la carcasse », ce local ouvert servira pour créer des événements, des rencontres avec les écoles, les aînés, etc.....

Des panneaux sur les murs rappelleront l'histoire et les fenêtres opaques serviront à des projections.

Pour éviter des actes de vandalisme le local sera fermé par des grilles en dehors des heures d'ouverture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avant-projet tel que présenté

8) RENOVATION DES IMMEUBLES 15-17 ET 19 ESPACE CENTRE VILLAGE - CONVENTION

M. HATTENBERGER, adjoint, explique à l'assemblée que suite à la décision du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2016, Mulhouse Habitat a été contacté pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de réhabilitation.

Les élus ont été destinataires de la convention.

Le montant des travaux a été évalué à 220 290 € TTC et le taux de rémunération est de 7 % HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention d'assistance technique, administrative et financière présentée

9) ACQUISITION FONCIERE – AVENUE DE LA GARE

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion du 5 juin 2014, le Conseil Municipal avait donné son accord pour l'acquisition d'une surface de 10 ares 68. Or la famille Peter souhaite conserver une partie de la parcelle. Le PV d'arpentage est présenté à l'assemblée.

L'acquisition porte donc sur la parcelle 215 de 0,16 are et sur la parcelle 339/17 de 5 ares 46 de la section n°15.

Le prix de vente était fixé à 900 € l'are.

Mme Cindy PETER quitte la salle de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour, et 4 abstentions (Mmes COTTER et CACHOU, MM. LÖHSL et GEIST)

**D'ACQUERIR les parcelles 215 et 339/17
pour une surface totale de 5 ares 62
au prix de 900 € l'are
soit un montant de 5 058 €.**

10) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Mme le Maire soumet à l'assemblée la déclaration d'intention d'aliéner portant sur la section n° 3 – parcelle 280/36 de 7 ares 09 avec une maison d'habitation au 6, rue de Paris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption pour la demande ci-dessus

11) CONTROLE TECHNIQUE ET MISSION SPS - RESULTATS DES CONSULTATIONS

Mme LAEMLIN donne les résultats suite aux consultations effectuées pour les missions suivantes :

- ☞ Contrôle technique pour les travaux de toiture « les galets » : SOCOTEC pour un montant de 2 880 € TTC
- ☞ Contrôle technique pour le local rugby : SOCOTEC pour un montant de 8 112 € TTC
- ☞ Mission SPS pour le local rugby : SOCOTEC pour un montant de 3 900 € TTC.

12) REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Mme le Maire explique « comme déjà évoqué, un RPI consiste à associer plusieurs écoles, à faible effectif, afin de répartir, au mieux, les élèves pour éviter des fermetures de classes et pour permettre aux enfants d'être dans une classe à un seul niveau, ce qui apporte un confort d'enseignement et d'apprentissage »

« Comme vous le savez, nous sommes confrontés, aussi bien à Bantzenheim qu'à Chalampé, à une baisse des effectifs. Il s'agit d'ailleurs malheureusement d'une tendance générale qui concerne de nombreuses petites communes, comme la nôtre ».

« Une réflexion est déjà engagée, depuis l'automne, pour ce RPI, vous en avez eu l'information. Des rencontres ont eu lieu entre les élus et les enseignants des 2 villages, une rencontre entre élus, enseignants et parents délégués des 2 communes.

De leur côté, les parents délégués se sont également rencontrés ».

Mme LAEMLIN donne lecture du courrier de l'inspectrice d'académie à Colmar reçu le 16 février 2017 indiquant :

**Ecole maternelle de Chalampé : fermeture de la classe monolingue, ouverture d'une classe bilingue et fermeture de la section bilingue.*

**Ecole élémentaire « sans frontières » de Chalampé : maintien des structures et effectifs à suivre.*

**Mes services sont à votre disposition pour vous accompagner, dès à présent, dans les démarches pour la création d'un regroupement avec la commune de Bantzenheim, afin de consolider les effectifs et les structures pour un enseignement de qualité.*

Mme le Maire tient à apporter des précisions en ce qui concerne une lettre d'information des parents d'élèves distribuée le 7 février aux parents des enfants.

A aucun moment il n'a été dit qu'aucun transport ne sera mis en place, si le RPI ne se fait pas. S'il devait ne pas y avoir de RPI, la commune n'a pas d'obligation d'en organiser un, ce qui n'est pas la même chose, il y a eu confusion.

Mme le Maire déclare : « nous avons une prévision pour la prochaine rentrée si le RPI se fait, mais j'insiste pour rappeler que la répartition doit être revue chaque année en fonction des arrivées et des départs. Il se peut que dans 2 ou 3 ans, nous ayons à nouveau une classe monolingue en plus de la classe bilingue à Chalampé ».

Que faut-il pour faire fonctionner un RPI ?

*un conseil RPI composé des conseils d'écoles des 2 villages

*la mise en place d'une convention entre les 2 communes, détaillant le fonctionnement et la gestion des 2 écoles, dans le cadre des compétences communales (bâtiments, personnel ATSEM, horaires, transports et subventions, etc.) en partenariat avec l'Education Nationale, qui est responsable de la pédagogie et des enseignants.

Le transport sera assuré par un transporteur professionnel avec le soutien financier de la M2A qui en a la compétence (et non de la Région). Ce financement concerne les frais de transport du matin et du soir.

A ce jour il n'y a pas de RPI sur le territoire de la M2A.

L'estimation du coût du transport est de 4 000 € par mois complet pour les 2 communes réunies pour 4 voyages matin et soir.

Les frais de transport à l'heure du déjeuner sont à la charge des 2 communes.

Les enfants de l'école maternelle seraient accompagnés par une ATSEM lors des transports.

Une autre information est donnée par le Maire : l'Education Nationale n'a pas annoncé d'ouverture de classe bilingue à Bantzenheim dans le cadre de ce RPI.

Le bilinguisme ou la voie monolingue sont un choix de cursus scolaire, un engagement des parents pour l'avenir de leurs enfants. Ce choix doit être fait dans l'intérêt de l'enfant. Il ne s'agit pas d'inscrire puis de désinscrire un enfant dans un cursus scolaire pour des raisons de commodités.

Mme COTTER demande quelle est la convention à valider ?

Mme le Maire répond : « la convention sera établie si les conseils municipaux des 2 communes sont favorables à un RPI. Vous participerez à l'élaboration de la convention et celle-ci sera présentée au Conseil Municipal pour validation ».

Mme FLAUSSE informe que c'est la convention qui fait le RPI.

Mme COTTER s'inquiète pour une coordination des horaires des cours des écoles des deux communes.

Mme le Maire donne la parole à Mme MOSEGUI, directrice, présente dans la salle, qui précise :

« Pour les horaires, rien n'est décidé, nous nous mettrons autour d'une table si le RPI est accepté par les deux communes ».

Mme CONVERCEY intervient : « moi j'avais déjà fait un travail auprès des parents pour leur expliquer le fonctionnement d'un RPI, qui est inévitable et j'ai des modèles de convention ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un RPI avec Bantzenheim.

Mme le Maire invite les conseillers « à se mettre au travail » afin que tout soit prêt à la prochaine rentrée scolaire.

13) ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Mme le Maire explique que Mme VALENTINI, inspectrice des finances publiques à Ottmarsheim, ne parvient pas à récupérer le montant des factures d'eau impayées de M. Laurent SERRAU pour un montant de 235.36 € (eau en 2006 et 1^{er} semestre 2007), malgré de nombreuses tentatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la somme de 235.36 € pour le budget eau-assainissement.

14) COMMISSION MIXTE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES - DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT PAR COMMUNE MEMBRE DE LA M2A

Mme le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de M. JORDAN, relatif à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour représenter la commune au sein de M2A, dans le cadre de la commission mixte d'évaluation des transferts de charges.

Elle explique l'objectif de la CLET qui est de procéder à l'évaluation du montant des charges et des recettes transférées à l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 absentions (Mmes COTTER et CACHOU),

DESIGNE Mme Martine LAEMLIN, Maire, en tant que titulaire et M. Marc CLEMENT, adjoint, en tant que suppléant.

15) DIVERS

↳ Mme le Maire donne lecture du courrier du Ministère de l'aménagement du territoire en date du 23 janvier 2017 nous informant que l'obligation de « grenellisation » des PLU avant le 1^{er} janvier 2017 est supprimée.
L'intégration des dispositions de la loi du 12 juillet 2010 devra être réalisée à l'occasion de la prochaine révision des PLU.

↳ Mme le Maire informe l'assemblée que le Tribunal administratif de Strasbourg a rejeté la requête de la commune portant sur la suspension de l'arrêté du Préfet du 15 juin 2016 relatif à la fusion de la CCPFRS et de la M2A, par ordonnance du Juge des référés en date du 6 janvier 2017.

- ↪ Mme le Maire signale que les rapports des réunions de la M2A sont consultables à la mairie ainsi que sur le site de la M2A.
- ↪ Les bilans d'activités de la brigade verte pour les mois de novembre et décembre 2016 et janvier 2017 sont diffusés aux conseillers.
- ↪ « Le Relais Est » informe que 5 700 tonnes de textiles, linge de maison et chaussures ont été collectées en 2016 dans le département et ont permis à 115 salariés de valoriser ces textiles.
- ↪ La ligue contre le cancer informe qu'un montant de 2 966 € a été collecté à Chalampé. Merci aux donateurs et aux bénévoles qui se sont chargés de la collecte.
- ↪ La collecte au profit de la banque alimentaire du Haut-Rhin a permis de collecter 526 kg à Chalampé. Merci aux donateurs et aux organisateurs.
- ↪ Des cartes de remerciements sont diffusées aux conseillers.

↪ **DATES à NOTER :**

- le 1^{er} mars 2017 à 18 h : Commissions bâtiments et urbanisme, voirie et réseaux
les conseillers municipaux intéressés sont invités.
- le 28 mars 2017 à 20 h : Commission finances
- le 13 mars 2017 à 18 h au parc expo de Mulhouse : 1^{er} forum de la M2A avec les élus et les conseillers municipaux qui le souhaitent.

• **Prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 06 avril 2017 à 20 h**

• **Commission réunie : le jeudi 16 mars 2017 à 19 h 30
en présence de M. JORDAN, Président de M2A.**

Il exposera le travail effectué tout au long de l'année dans le cadre de la nouvelle gouvernance et présentera l'organisation de l'agglomération.

- ↪ M. HUARD, présente quelques plans relatifs au projet du local rugby.
Il invite les conseillers à assister à toutes les réunions.
- ↪ Mme Convercey informe que pour la soirée du 5 mai 2017, le thème est le handicap et qu'une projection intitulée « hors normes, hors-jeux » à la salle des galets à 20 h, et que deux sportifs connus dans le handbike (Joseph FRITSCH) et le tir à l'arc (Elisabeth BARLEON) seront présents.
Un partenariat est en cours avec le collège d'Ottmarsheim et les enfants de l'école primaire de Chalampé.
- ↪ Mme COTTER émet le souhait de plusieurs habitants relatif au transport à la demande (30 personnes).
Mme le Maire précise que cela est inscrit dans la charte de gouvernance et qu'une réunion est prévue avec M. Denis Rambaud, vice-président à la M2A chargé des transports.